

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 19 décembre 2022

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 septembre 2022
2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 septembre 2022
3. Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal
 - Droit de préemption urbain
 - Marchés à procédure adaptée
4. Programme ACTEE - Restitution de l'audit énergétique - Site de l'escapade - Présentation par M Yann MORICEAU Conseiller et M Erwan LEDREVE Conseiller en Energie Partagée du SYDELA
5. Etude portant sur l'évolution du Centre Bourg - Rapport de la phase 3 de l'étude menée par le CAUE - Approbation de la feuille de route
6. Taxe d'aménagement - modification matérielle de la délibération n° 2022-86
7. Contrat de vérification et d'entretien des poteaux d'incendie - VEOLIA
8. Convention d'occupation précaire de terrains- La Courbetière
9. Bilan de fonctionnement du service de restauration scolaire année scolaire 2021/2022
10. Fourniture des repas pour la cantine scolaire de Ruffigné et l'ARCEL – Fixation du prix de vente au 1^{er} janvier 2023
11. Budget principal - Décision modificative n° 3
12. Adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 - Mise en place de la fongibilité des crédits
13. Adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 - Provisions semi-budgétaires
14. Adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 - Amortissement des subventions d'équipement
15. Bail de location du terrain d'emprise de l'antenne de téléphonie mobile de l'opérateur Orange - Route de Ruffigné
16. Modification du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023
17. Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du CDG
18. Questions et informations diverses

Présents : Daniel RABU, Michel GAUVIN, Robert GIRAULT, Marie-Paule SECHET, Michel BERTRAND, Benoit FRABOULET, Jacqueline PANTECOUTEAU, Pierrick MENARD, Elodie RETIF, Laureline DOUILLARD, Grégory LEHOURS, Xavier BRUNET

Excusé.e.s : MM Vincent AUFFRAIS, Laura DEPASSE, Sandra FORGET Corinne LE FLEM, Jacqueline PANTECOUTEAU, Charlène PLANCHAIS

Secrétaire de séance : • M Grégory LEHOURS

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 novembre 2022 n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal

• Informations prises par délégation du Conseil Municipal

- Exercice du Droit de Prémption Urbain – Délégation donnée au Maire par délibération du 2 juin 2020

Date	Désignation	Lieu	Références cadastrales	Propriétaires
24/11/2022	Maison d'habitation	8 rue de l'Abbé Deniau	AB 335 Superficie : 1099 m ²	M Bernard BIORET

- Marchés à procédure adaptée

Passation de marchés selon la procédure adaptée – Délégation donnée au Maire par délibération du 2 juin 2020

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant TTC
06/12/2022	Achat de matériels de signalisation routière	Rue de la Gaudinais	Self Signal	202 €

Décision d'ester en justice

02/12/2022	Défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le tribunal administratif de Nantes par M Jérôme Prime et Mme Myriam VILOTTEAU - Requête en annulation du certificat d'urbanisme « Opération non réalisable » du 10 mai 2022
------------	---

• Programme ACTEE - Restitution de l'audit thermique - Site de l'Escapade

Le Conseil Municipal accueille MM Yann MORICEAU et M Erwan LEGREVE venus présenter le résultat de l'audit thermique réalisé en octobre 2022 sur les bâtiments de la mairie et de l'Escapade.

En 2021, la commune a bénéficié de l'intervention d'un conseiller en énergie dans le cadre de son adhésion au service CEP proposé par le SYDELA.

Un bilan des consommations énergétiques de la commune a été réalisé en mars 2021.

Il en est ressorti que les bâtiments représentaient 50 % de la consommation totale de la collectivité.

Le bâtiment de la mairie et les salles de l'Escapade chauffés avec une chaudière au fioul représentent à eux seuls 36 % des consommations avec de l'énergie fossile. Il a donc été décidé de faire porter les efforts de rénovation thermique sur ces bâtiments.

MM Yann MORICEAU et Erwan LEGREVE rappellent qu'un travail d'optimisation des chauffages a été réalisé par le service de Conseil en Énergie Partagé du SYDELA. Une baisse des consommations énergétiques a été constatée.

Les installations de l'Espace Castella ne permettent pas la modification des réglages.

La hausse à venir du prix de l'énergie sera partiellement compensée par la baisse des consommations énergétiques.

Des contrats d'entretien ont été mis en place notamment pour la pompe à chaleur et système de climatisation de l'école Jean-Pierre TIMBAUD et du restaurant scolaire.

Une optimisation des puissances souscrites avec le fournisseur d'énergie EDF a été réalisé.

Actuellement un travail sur les consignes de chauffe, notamment à l'école, a été entrepris afin de tenir compte de l'utilisation réelle des locaux.

La commune a complété l'adhésion au CEP en s'engageant dans le programme ACTEE porté à l'échelle intercommunale en avril 2022.

A ce titre elle a pu bénéficier de la réalisation d'un audit thermique réalisé en octobre 2022 sur la mairie et les salles de l'Escapade qui a permis d'avoir un diagnostic thermique du bâti et des propositions de travaux visant à faire baisser les consommations énergétiques des bâtiments.

En effet, le chauffage au fioul ne répond plus aux exigences actuelles et à l'urgence de sortir des énergies fossiles. Les réseaux hydrauliques qui assurent la distribution de la chaleur sont vétustes.

La collectivité doit également tenir compte de l'augmentation du coût de l'énergie et du caractère très volatil du prix du fioul.

Il est fortement conseillé de faire des investissements sur un « bouquet travaux » pour avoir un impact significatif. Ne pas faire du « coup par coup ».

Contenu de l'audit :

- Descriptif du bâti et des équipements (chauffage, lumière)
- Analyse des consommations énergétiques
- Préconisations et scénarios chiffrés de rénovation

Il ressort de ce diagnostic que les huisseries sont le point faible du bâti ainsi que la façade des salles dédiées à l'accueil périscolaire. L'enveloppe du bâti est plutôt correct.

L'évolution du système de chauffage va de pair avec des travaux d'isolation des bâtiments (isolation par l'intérieur étant privilégiée au vu du coût 3 x moins élevé qu'une isolation par l'extérieur)

Les bâtiments sont classés en D pour la consommation énergétique comme pour les émissions de gaz à effet de serre (calcul sur l'analyse des données sur 3 ans).

Préconisations
Sensibilisation des usagers des locaux -
Isolation des murs de l'accueil périscolaire
Isolations des combles de la mairie
Abaissement du plafond du réfectoire
Changement des éclairages par des led
Programmation du système de ventilation
Mettre en place une production d'eau chaude en fonction des besoins réels
Installation d'une ventilation double flux dans les locaux de l'accueil de loisirs
Chauffage : calorifuge du réseau de chauffage, installation de robinets thermostatiques, remplacement de la chaudière par une chaudière bois granulés

Sur la base des différentes préconisations, différents scénarios d'opération ont été élaborés avec des objectifs plus ou moins ambitieux. Il est précisé au Conseil Municipal que les scénarios proposés visent à permettre de définir une orientation.

Scénarios proposés

Scénario 1	Mise en conformité des installations - actions prioritaires				
	Travaux	Réduction de consommation escomptée	Economie escomptée	Classement escompté	Temps de retour sur investissement
	Sensibilisation des usagers, isolations des combles perdus, installation d'horloge de ventilation, calorifugeage du ballon ECS (Mairie), remplacement des robinets thermostatiques	- 28% de consommations - 34% pour les GES	3 880 €/an	C pour la consommation énergétique C pour les GES	5 ans
	Coût des travaux	18 270 € TTC <i>Déduction CEE : 15 891 €</i>		Pas de subvention CEE : 2 379 €	

Scénario 2	Réduction de 40% de la consommation énergétique primaire				
	Travaux	Réduction de consommation escomptée	Economie escomptée	Classement escompté	Temps de retour sur investissement
	Sensibilisation des usagers, isolations des murs par l'intérieur, isolation des combles perdus, réduction de la hauteur sous-plafond du réfectoire, éclairage LED, VMC, ventilation double flux, remplacement des circulateurs, production d'eau chaude sanitaire instantanée, calorifugeage des réseaux de chaufferie, remplacement des robinets thermostatiques, chaufferie bois	- 48% de consommations - 93 % pour les GES	8 017 €/an	B pour la consommation énergétique A pour les GES	16 ans
	Coût des travaux	120 870 € TTC Financement à la charge de la commune : 60 110 €		Subvention Région	42 700 €
				Fonds chaleur	18 060 €
				CEE (non cumulable avec le fonds chaleur)	11 411 €

Scénario 3	Réduction de 60% de la consommation énergétique finale				
	Travaux	Réduction de consommation escomptée	Economie es-comptée	Classement escompté	Temps de retour sur investissement
	Sensibilisation des usagers, isolations des murs par l'intérieur, isolation des combes perdus, réduction de la hauteur sous-plafond du réfectoire, éclairage LED, VMC, ventilation double flux, remplacement des circulateurs, production d'eau chaude sanitaire instantanée, calorifugeage des réseaux de chaufferie, remplacement des robinets thermostatiques, PAC géothermie + radiateurs basse température, désembouage	- 77% d'énergie finale	8 566 €/an	B pour la consommation énergétique A pour les GES	23 ans
	Coût des travaux	190 920 € TTC Financement à la charge de la commune : 118 220 €		Subvention Région	42 700 €
				Fonds chaleur	30 000 €
				CEE (non cumulable avec le fonds chaleur)	10 246 €

Tous les scénarios intègrent une action sur l'enveloppe du bâti et sur une évolution des installations de chauffage. La solution de la géothermie est plus complexe techniquement et nécessite de disposer de surface foncière. Le système repose sur une pompe à chaleur et est donc très dépendant des variations des prix de l'électricité.

Une chaudière bois en granulés reste pour l'instant la solution la plus économique et ne nécessite pas plus d'entretien qu'une chaudière à fioul.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Vu l'audit thermique présenté

Entendu l'exposé de l'adjoint au Maire en charge des bâtiments,

- **SE PRONONCE** en faveur du scénario 2 Réduction de 40% de la consommation énergétique primaire avec la solution technique d'une chaudière à bois granulé
- **DÉCIDE** de répondre à l'appel à projet DSIL 2023 ouvert jusqu'au 31/12/2023 pour ce projet

• ***Etude portant sur l'évolution du Centre Bourg - Approbation du rapport final et de la feuille de route***

La commune a fait le choix d'être accompagnée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loire-Atlantique, dans sa réflexion sur la définition du projet d'aménagement du bourg.

Cette démarche s'appuie sur un travail régulier entre les élus et l'équipe du CAUE composée d'une architecte et d'une paysagiste.

La mission d'accompagnement du CAUE a duré 1 an et s'est structurée en trois phases : Diagnostic/définition des enjeux, Proposition de scénarios d'aménagement, Etablissement de cartographie de synthèse, détermination du périmètre d'intervention (feuille de route).

La phase 1 portant sur le diagnostic a été réalisé et présenté lors de la réunion du 28 février 2022.

Au cours de ce diagnostic, 9 sites ont été identifiés :

- Site de l'ancienne forge et ses abords
- Secteur de l'ancienne poste
- Secteur à proximité de la Chère et à proximité du Chemin du Fau
- Site actuel de la bibliothèque
- Site de la place de l'Eglise
- Secteur à proximité du Vallon (zone naturelle)
- Site de la Chapelle des Templiers
- Parc du Plessis
- Secteur de Mauny

La commission Urbanisme/Cadre de vie a retenu 4 sites prioritaires :

- La place de l'Eglise et place Jeanne d'Arc
- La Chapelle des Templiers
- Le site de l'ancienne Forge et ses abords
- Le site de l'ancienne poste et ses abords

Un nouveau site a fait l'objet d'une étude complémentaire, celui situé 14 rue de la Gaudinais.

La phase 2 de l'étude portant sur les intentions d'aménagement sur les sites référencés comme prioritaires a été restituée à la commission « Urbanisme/Cadre de vie » le 20 mai 2022 et validée par délibération n° 2022-58 du 20 juin 2022.

La phase 3 de l'étude a été présentée à la commission Urbanisme/Cadre de vie le 10 octobre 2022 et a fait l'objet d'une présentation à l'ensemble du Conseil Municipal le 13 décembre 2022 dans le cadre d'une réunion préparatoire au Conseil Municipal du 19 décembre 2022.

Le rapport de phase 3 formalise la feuille de route en synthétisant les enjeux prédéfinis et les perspectives d'aménagement du Centre Bourg :

- Définition du périmètre global d'étude
- Synthèse des enjeux
- Définition des intentions d'aménagement par thématiques transversales et par site de projet prioritaires

Le diagnostic réalisé par la CCI a fait ressortir que les commerçants ne souhaitent pas se déplacer veulent bénéficier de la visibilité donnée par la route départementale. Un stationnement à proximité des commerces est nécessaire.

Cette « feuille de route » permet d'avoir une vision à long terme et une connaissance des potentiels de chaque site pour l'implantation des équipements futurs.

Cette étude préalable s'inscrit dans la démarche d'établissement d'un Plan Guide Opérationnel et devra être complétée par un programme d'actions, un calendrier prévisionnel et un chiffrage des différentes actions au titre des thématiques suivantes (habitat, commerce, équipements et mobilités).

Il est rappelé au Conseil Municipal que la mission complémentaire a été confiée à Loire-Atlantique Développement par délibération du 25 août 2022.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **VALIDE** le rapport de phase 3 formalisant les perspectives et les enjeux d'évolution du Centre Bourg et définissant le périmètre dans lequel d'inscriront les futures actions

- ***Taxe d'aménagement - Modification matérielle de la délibération n° 2022-86 - Annule et remplace la délibération n° 2022-86 pour modification matérielle***

La délibération n° 2022-86 relative à la taxe d'aménagement ne fait pas apparaître dans le délibéré si le conseil municipal entend maintenir ou supprimer l'exonération à 100% pour les commerces de détail d'une surface inférieure à 400 m2.

Le Conseil Municipal avait décidé de maintenir cette exonération mais cette décision n'apparaissait pas clairement dans le délibéré aussi il convient de procéder à la rectification de la délibération

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de maintenir l'exonération en totalité pour les commerces de détail d'une surface inférieure à 400 m2

- ***Contrat de vérification des poteaux incendie***

Le Règlement Départemental de Défense Extérieur contre l'Incendie approuvé par arrêté préfectoral du 29 juin 2017 précise que la périodicité maximale des contrôles de débit et de pression des Points d'Eau Incendie (P.E.I.) est de 5 ans.

Cette obligation de contrôle technique et de maintenance, à la charge de la commune, a été rappelée par le prévisionniste du SDIS 44 lors d'un rendez-vous en mairie le 7 septembre dernier.

Afin de se conformer à cette obligation, VEOLIA, gestionnaire du réseau potable sur le territoire communal, a été consulté afin de réaliser cette mission de contrôle et d'entretien des hydrants.

La proposition de VEOLIA est la suivante :

a) La vérification par tiers de l'ensemble du parc

- La visite des prises d'incendie raccordées au réseau d'eau potable
- Le contrôle des caractéristiques de débit et pression des prises d'incendie,
- La création d'une fiche individuelle et extrait de plan du réseau d'eau potable où il est situé,
- Le report des appareils et leur numéro sur plan numérisé

b) L'entretien et la réparation du parc des hydrants et de ses accessoires, à raison de 1/3 chaque année

- L'ouverture des coffres, volets et bouchons,
- L'ouverture des vannes et la vérification du fonctionnement de chaque appareil
- La vérification de l'état général de l'appareil sans démontage

Les travaux feront l'objet d'un devis préalable présenté à la collectivité. Délai d'intervention de 15 jours après réception de l'accord de la collectivité

Le coût de la visite de contrôle s'élève à 49 € HT par hydrant. soit une somme globale de 3 038 € HT sur une période de 3 ans (62 poteaux d'incendie recensés à ce jour).

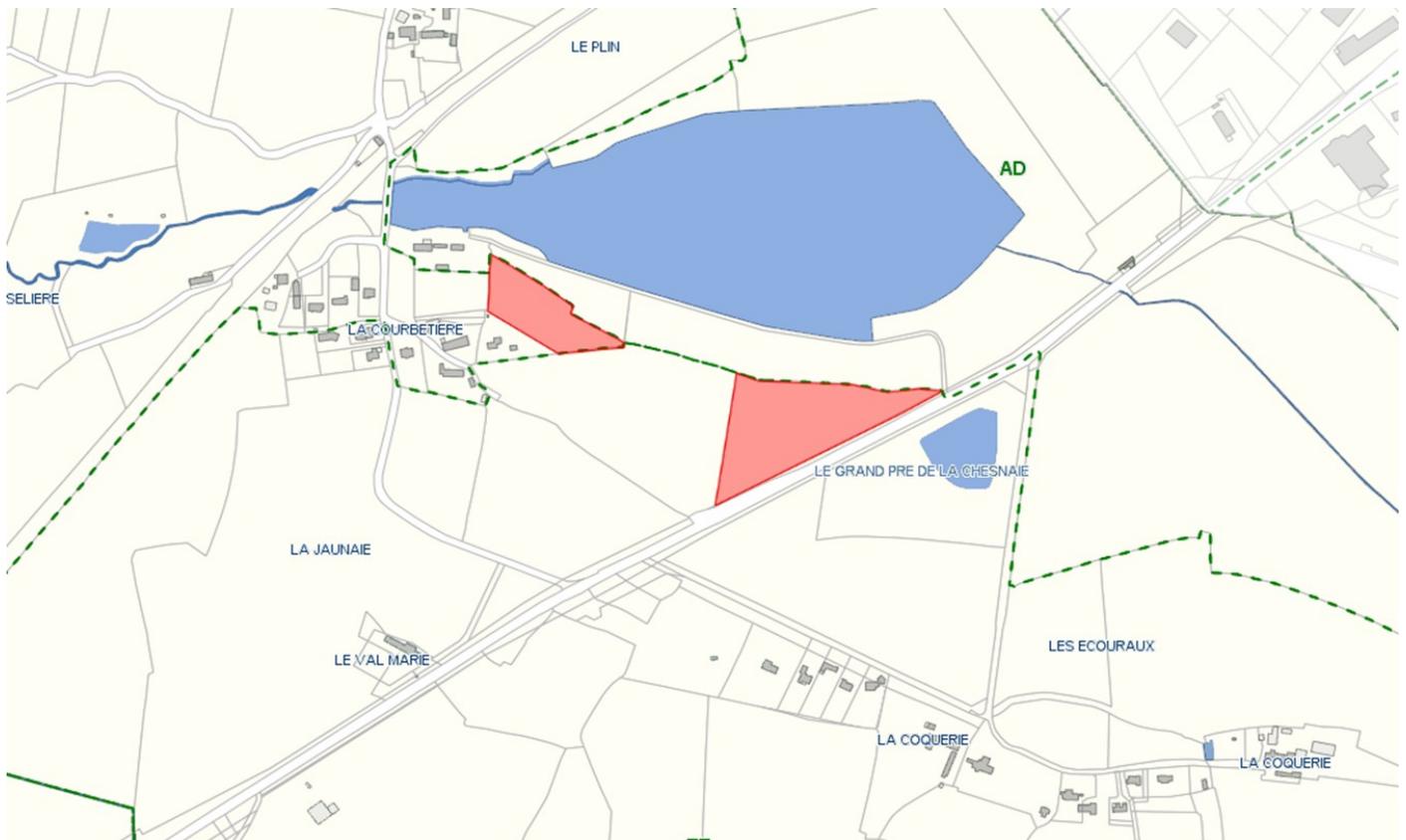
Il est précisé qu'actuellement 1/3 des poteaux incendie n'atteint pas le débit à 60 m3/h mais ils sont utilisables pour la défense incendie avec des contraintes techniques

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de souscrire au contrat de vérification des poteaux incendie proposé par VEOLIA.

- **Convention d'occupation précaire - Réserves foncières de la Courbetière**

Le Conseil Municipal est informé que les parcelles cadastrées section ZT 94 d'une surface de 19 035 hectares et ZS 87 d'une surface de 8 280 m² situées à la Courbetière sont propriétés de la commune de Saint-Aubin des Châteaux et de la commune de Chateaubriant.

L'EURL JOLY (successeur de M Joseph PAILLARD) a sollicité l'autorisation d'exploiter ces parcelles. Une convention fixant les conditions de cette occupation précaire a été établie. Le montant de la redevance s'élève à 182,31 € annuellement.



Le Conseil Municipal, valide les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.

- **Révision des tarifs au 1^{er} janvier 2023 - Fourniture des repas pour la cantine scolaire de Ruffigné et le Centre de Loisirs de l'été**

Par délibération 2018-58, le Conseil Municipal avait accepté les termes de la convention de prestation de service relative à la fourniture de repas, par la commune de Saint-Aubin-des-Châteaux, à la cantine scolaire de Ruffigné, à compter du 1^{er} janvier 2019 et fixé le prix de vente à 3,50 € l'unité pour les années 2019 et 2020. Ce montant a été revalorisé à 3,65 € par délibération du 14 décembre 2020 pour l'année 2021 et maintenu à ce prix pour l'année 2022.

Le service de restauration scolaire fournit également les repas pour l'accueil de loisirs durant la période d'été.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du bilan financier de l'année scolaire 2021/2022 qui fait apparaître un déficit de 39 971,40 € en augmentation de 20% par rapport à l'année scolaire 2020/2021 décide de revaloriser le tarif à 3,80 € le prix de vente unitaire des repas au restaurant scolaire de la commune de Ruffigné et à 4,15 € le tarif applicable pour la fourniture des repas lors des sessions d'été du Centre de Loisirs géré par l'Arcel.

Il est précisé que l'augmentation du déficit est liée principalement à la mise en place de contrat d'entretien des installations comme la pompe à chaleur, et la vérification annuelle du bon fonctionnement des installations de cuisine) ainsi que des réparations sur le matériel de cuisine.

Le coût des denrées alimentaires passe de 1,80 €/ repas pour l'année scolaire 2020/2021 à 1,90 € pour l'année scolaire 2021/2022.

• **Décision modificative n°4 - Budget général**

Le Conseil Municipal est informé qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires concernant la section d'investissement du budget général 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- **Adopte** la décision modificative n° 4 sur le budget principal 2022, telle que présentée dans le tableau ci-après

Chap.	Article	N° Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
Section d'investissement					
204	2041582	OPNI	Autres groupements - Bâ- timents et installations	+ 6 500 €	
21	2111	OPNI	Terrains nus	+ 800 €	
21	2183	70	Ecole publique Nouvelle	+ 3 000 €	
020	020	OPNI	Dépenses imprévues	- 10 300 €	
TOTAL section d'investissement				0.00 €	

• **Adoption du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2023 - Décisions préalables**

Le Conseil Municipal est informé qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à procéder comme le permet l'instruction M57 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (investissement et fonctionnement) déterminées lors du vote du budget primitif Commun et Budget annexe Lotissement de Mauny.
- DECIDE d'appliquer le régime de droit commun en OPTANT pour le régime de provisions semi budgétaires
- FIXE les modalités de gestion des amortissements des subventions d'équipement versées à des organismes publics ou privés comme suit :

C/ 20418 Subdivision 204181 Subdivision 204182	Organismes publics divers Biens mobiliers, matériels, étude Bâtiments et installations	15 ans
C/2042 Subdivision 20421 Subdivision 20422	Subvention d'équipements aux personnes de droit privé Biens mobiliers, matériels, étude Bâtiments et installations	5 ans

- ***Bail de location du terrain d'assiette de l'antenne de téléphonie mobile Orange***

Par délibération 2018-39 du 18 juin 2018, le Conseil municipal a décidé d'acquérir auprès de Monsieur et Madame Jean-Louis RIGAUD un excédent de terrain issu de la parcelle cadastrée ZD 18, sise route de Ruffigné en vue de permettre l'installation d'une antenne de téléphonie mobile pour le compte de l'opérateur Orange.

Par délibération du 10 décembre 2018 le Conseil Municipal a validé les termes du bail de location qui a été signé le 28 décembre 2018.

En date du 01/11/2021 Orange et ATC France, entreprise spécialisée dans l'hébergement d'équipements Telecom, ont établi un partenariat sur le long terme visant à héberger les équipements techniques d'Orange. L'antenne installée route de Ruffigné est concernée par ce transfert.

Il est précisé que la parcelle cadastrée section ZD 18 a fait l'objet d'une division foncière et que la parcelle sur laquelle est installée l'antenne Orange est désormais cadastrée section ZD sous le numéro 294.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le projet d'avenant n° 1 au bail signé le 28/12/2018 prévoyant la modification des articles IX, X.1 et X.2 initial et notamment sur le « droit de préférence » en cas de volonté du bailleur de contracter avec des tiers. La commune serait dans l'obligation de proposer prioritairement le bien à ATC France (actuellement des sociétés font de la spéculation foncière sur les installations telecom).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n° 1
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à le signer

- ***Tableau des emplois communaux***

Le Conseil Municipal modifie la durée hebdomadaire de service d'un emploi d'adjoint technique en restauration afin d'intégrer dans son temps de travail annualisé, des heures actuellement rémunérées en heures complémentaires (préparation des repas lors des sessions d'été du Centre de Loisirs géré par l'ARCEL).

Grade	Service	Quotité de temps de travail actuelle	Nouvelle Durée hebdomadaire de service	Date d'effet
Adjoint technique	Restauration scolaire	28h	29h50 min	01/01/2023

- ***Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du CDG 44***

Le Conseil Municipal renouvelle l'adhésion de la commune au service de médecine préventive proposé par le CDG 44 pour une année du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

Questions ou informations diverses

- **Renouvellement du groupement de commande pour la fourniture d'électricité par le SYDELA (période 2023/2026) :**

L'école et le restaurant scolaire ont été inscrits dans le lot 4 - 100% Energie renouvelable - Coût supplémentaire à la date d'aujourd'hui environ 300 euros par an (20 euros de plus par mégawateur).

- **Programme de plantations d'arbres - Syndicat Chère Don Isaac :**

Le SCDI met en place un programme de fourniture d'arbre pour les communes, associations... avec un objectif de plantation de 40 000 arbres.

La commune s'inscrit dans ce dispositif. La commission Urbanisme/ Cadre de vie est chargée de faire l'inventaire des futures plantations pour la commune (cour des école, parking de l'Espace Castella, Espace jeux à l'arrière de l'Espace Castella..) La visite d'un technicien du SCDI sera ensuite sollicitée pour le choix des essences.

- **Lutte contre le frelon asiatique :**

La commune envisage de ne pas renouveler son adhésion au dispositif mis en place par Polleniz et de faire appel directement au prestataire de son choix.

Coût des interventions 2022 : 912 euros

- **Opération de requalification de la rue de la Vigne :**

Suite à une visite de fin de chantier réalisée par le Conseil Municipal les vendredi 18 novembre et samedi 19 novembre il s'évère que plusieurs reprises sont à réaliser par l'entreprise HERVE, attributaire du marché de travaux. Le maître d'œuvre a été informé des malfaçons. Les flashes sur le béton balayé vont être repris, (50 m2 environ), l'entrée du plateau surélevé vers Ruffigné ne jouant pas suffisamment son rôle, il va également être modifié, les bandes podotactiles sont aussi à reprendre.

- **Travaux de construction de l'école Jean-Pierre TIMBAUD :**

Des déformations de la charpente sont apparues.

L'entreprise MORFOISE qui a réalisé les travaux va intervenir

La commune a engagé la garantie décennale pour plusieurs lots lors de l'opération de construction de 2014 car des désordres sont apparus notamment au niveau des canalisations et des dislocations du plâtre au niveau des locaux de la cuisine du restaurant scolaire. Elle est en attente d'une date pour la visite d'expertise.

- **Communauté de communes de Chateaubriant Derval Intercalées 2023 :**

Une nouvelle édition des Intercalées aura lieu en été 2023. Elles consistent en des spectacles de rue, spectacle de conte, actions sportives et environnementales. Les communes sont invitées à faire connaître si elles souhaitent participer à cette nouvelle édition.

Le Conseil Municipal donne son accord pour une présentation de la candidature de la commune de Saint-Aubin des Châteaux.

- **Travaux de mise en sécurité de la passerelle du Bas du Tertre :**

Le chantier d'insertion ACPM mandaté par la Communauté de Communes de Chateaubriant Derval interviendra pour le compte de la CCCD mercredi 21 décembre dans la journée pour réaliser les actions suivantes :

- Déplacement du poteau de jalonnement de randonnée afin de le positionner à côté du panneau de départ rando sur le site de l'étang du bas du tertre. Sur ce poteau, les deux sentiers seront matérialisés ainsi que le bourg et commerces mentionnés.

- Pose d'un système antidérapant *de type grillage à poule* sur la passerelle située à l'étang du Bas du Tertre ainsi que sur la passerelle située au lieu-dit "la chapelle".

La réfection des gardes corps de la passerelle située à l'étang du Bas du tertre est programmée en mars 2023. Les travaux seront réalisés par l'ACPM.

- **Projet de changement des projecteurs du terrain de football**
- **Numérotation des habitations :**

Le plan d'adressage doit être finaliser pour janvier 2023

- **Aménagement des abords des vestiaires sportifs :**

Le plan des aménagements doit être réalisé par la commission Urbanisme/cadre de vie

- **Vœux de la municipalité :** vendredi 6 janvier 2023 à 29h - Espace Castella

Réunions des commissions	
Commission Administration générale - Information	Mardi 20 décembre 2022 à 18h30
Groupe de travail - Plan Guide Opérationnel	Mercredi 11 janvier 2023 à 14h30

- **Projets de l'association ARCEL :** Rencontre avec l'association le 23 janvier 2023

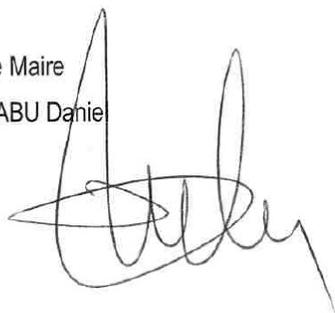
La séance est levée à 23h40 min

Dates des prochaines réunions des conseils municipaux :

- Lundi 23 janvier 2023
- Lundi 20 février 2023
- Lundi 3 avril 2023
- Lundi 24 avril 2023
- Lundi 22 mai 2023
- Lundi 19 juin 2023

Les réunions ont lieu à 19h45.

Le Maire
RABU Danie



Le secrétaire de séance
LEHOURS Grégory

